



## 15<sup>ème</sup> PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

### Année 2010 - PRÉSENTATION

Le prix de la solidarité associative est décerné conjointement par La Jeunesse au Plein Air (La JPA), la CASDEN et Solidarité Laïque, avec le soutien de l'Unicef-France.

#### 1. Les objectifs principaux :

Accompagner de jeunes associations dans leurs projets  
Dynamiser les territoires par l'implication des associations  
Faire vivre la solidarité sur le plan local  
Créer ou renforcer les liens entre mouvements d'éducation populaire et jeunes associations

#### 2. Les thématiques des projets :

Ce prix a pour objet de soutenir des projets associatifs visant à favoriser chez les enfants et les jeunes, en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) :

- la lutte contre les exclusions, notamment dans les domaines :
  - de l'accès aux vacances et aux loisirs
  - de l'accès à l'éducation
  - de l'accès à la culture
  - de l'accès au sport
- la promotion des droits de l'enfant
- l'éducation au développement durable et à la solidarité

#### 3. Les critères d'éligibilité :

L'association candidate

- Doit avoir moins de cinq ans d'existence,
- Doit avoir fait l'objet d'une déclaration régulière,
- Ne doit pas être affiliée à une fédération ni à un grand réseau national ou régional,
- Doit présenter un caractère laïque,
- Doit attester d'un parrainage par une association membre de la Jeunesse au Plein Air (liste sur son site) ou une association membre de Solidarité Laïque (liste sur son site), un service déconcentré en région ou département (ex DDJS ou DRJS) du ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives (pôles Jeunesse et Cohésion sociale).

En cas de soutien financier d'une ou plusieurs collectivités, le montant cumulé des aides ne doit pas excéder 50 % du budget total de l'association candidate.

#### **4. Suivi des projets :**

Les associations lauréates s'engagent à fournir un compte rendu de la réalisation de leur projet **au plus tard six mois** après la date de réalisation prévue dans le calendrier prévisionnel.

Ce compte rendu doit comporter le budget définitif ainsi qu'une évaluation des actions mises en œuvre faisant notamment apparaître les publics touchés.

#### **5. Déroulement du prix 2010 :**

- Modalités de participation :

Les associations candidates retirent un dossier de candidature et le règlement auprès de La Jeunesse au Plein Air ou de Solidarité Laïque, sur leur site Internet :

[www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr) ou [www.solidarite-laique.asso.fr](http://www.solidarite-laique.asso.fr).

Pour des précisions, des accompagnements au montage des dossiers, prendre contact avec :

La Jeunesse au Plein Air - 21 rue d'Artois – 75008 PARIS ☎ 01-44-95-81-20.

Suivi du dossier : Jean-Louis Davicino, [jl.davicino@jpa.asso.fr](mailto:jl.davicino@jpa.asso.fr)

- Calendrier :

Lancement du prix 2009 : lundi 17 mai 2010

Dépôt des dossiers : du 14 juin au 22 octobre 2010

Réunion du jury : 16 ou 17 novembre 2010

**Remise des prix 2010 : vendredi 3 décembre 2010, au siège de La JPA à Paris.**



## 15<sup>ème</sup> PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

- Année 2010 -

### RÈGLEMENT

**Art. 1<sup>er</sup> :** Il est créé un prix de la solidarité associative décerné conjointement par La Jeunesse au plein air (La JPA), la CASDEN et Solidarité Laïque, avec le soutien de l'Unicef-France. Ce prix a pour objet de soutenir des projets associatifs visant à favoriser chez les enfants et les jeunes, en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) :

- la lutte contre les exclusions, notamment dans les domaines :
  - de l'accès aux vacances et aux loisirs
  - de l'accès à l'éducation
  - de l'accès à la culture
  - de l'accès au sport
- la promotion des droits de l'enfant
- l'éducation au développement durable et à la solidarité

**Art. 2 :** Critères d'éligibilité : peuvent être candidates les associations qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une déclaration régulière,
- avoir moins de cinq ans d'existence,
- ne pas être affilié à une fédération ni à un réseau national ou régional,
- présenter un caractère laïque,
- attester d'un parrainage, soit par une association membre de la Jeunesse au Plein Air ou une association membre de Solidarité Laïque, soit par un service déconcentré en région ou département (ex DDJS ou DRJS) du ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives (pôles Jeunesse et Cohésion sociale).

En cas de soutien financier d'une ou plusieurs collectivités, le montant cumulé des aides ne doit pas excéder 50 % du budget total de l'association candidate.

**Art. 3 :** Seront privilégiées, dans le choix des associations lauréates, la mixité des publics dans les projets qu'elles présentent et la recherche de la mixité dans la composition de leurs instances dirigeantes.

**Art. 4 :** Le projet présenté par une association candidate peut être en cours de réalisation. Si ce n'est pas le cas, sa réalisation doit intervenir avant la fin de l'année civile qui suit celle au titre de laquelle l'association est candidate.

- Art. 5 :** Le projet présenté doit faire l'objet d'un descriptif faisant ressortir les objectifs poursuivis, les droits de l'enfant concernés (faire référence à l'un ou plusieurs articles de la CIDE), les publics visés (répartition prévisionnelle par âge et sexe), la nature des actions mises en œuvre, les moyens utilisés (matériel, intervenants...), les partenariats mobilisés et le calendrier prévisionnel de réalisation. Ce descriptif est accompagné d'un document budgétaire détaillé.
- Art. 6 :** Les associations candidates s'engagent à fournir un compte rendu de la réalisation de leur projet au plus tard six mois après la date de réalisation prévue dans le calendrier prévisionnel. Ce compte rendu doit comporter le budget définitif ainsi qu'une évaluation des actions mises en œuvre faisant notamment apparaître les publics touchés (répartition par âge et par sexe).
- Art. 7 :** Les projets seront sélectionnés par un jury composé de représentants de La Jeunesse au Plein Air, de la CASDEN, de Solidarité Laïque avec la participation de l'Unicef-France.
- Art. 8 :** L'association La Jeunesse au Plein Air, la CASDEN et Solidarité Laïque se réservent le droit de modifier le nombre de prix attribués.
- Art. 9 :** L'attribution des sommes pour les projets s'effectuera de la manière suivante : 50% lors de la remise officielle des prix, le solde des 50% sera versé lors du retour du compte rendu de la réalisation des projets.
- Art. 10 :** Les associations candidates doivent retirer un dossier de candidature auprès de La Jeunesse au Plein Air ([www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)) ou de Solidarité Laïque ([www.solidarite-laique.asso.fr](http://www.solidarite-laique.asso.fr)), sur leurs sites Internet. Ce dossier peut être retiré dès le lancement du prix.
- Art. 11 :** Les dossiers de candidature doivent être adressés par voie postale au siège national de la Jeunesse au Plein Air, avant le **vendredi 22 octobre 2010** (cachet de la poste faisant foi) :

La JPA-Prix de la Solidarité associative-21, rue d'Artois – 75008 PARIS  
☎ 01 44 95 81 20 📠 01 45 63 48 09 Messagerie : [jl.davicino@jpa.asso.fr](mailto:jl.davicino@jpa.asso.fr).



## 15<sup>ème</sup> PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

- Année 2010 -

### DOSSIER DE CANDIDATURE

#### Pièces obligatoires à renseigner sur la fiche de candidature ou à joindre au dossier

- Fiche de candidature :
  - Dont : - déclaration de non affiliation (doc joint au dossier)
  - budget prévisionnel du projet (doc joint au dossier)
- Photocopie des statuts et récépissé de dépôt en Préfecture ou de la parution au Journal Officiel
- Composition nominative du conseil d'administration
- Attestation de parrainage à faire compléter par le parrain
- Budget prévisionnel de l'association avec le dernier compte de résultat (classes 6 et 7)

**Le dossier est à renvoyer à :**

**La Jeunesse au Plein Air  
Prix de la Solidarité Associative  
21 rue d'Artois - 75008 PARIS  
(Dossier suivi par Jean-Louis Davicino)  
[jl.davicino@jpa.asso.fr](mailto:jl.davicino@jpa.asso.fr)  
Tél. : 01.44.95.81.20 - Télécopie : 01.45.63.48.09**



## 15<sup>ème</sup> PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

- Année 2010 -

### FICHE DE CANDIDATURE

Le prix de la solidarité associative est destiné, en partenariat avec Solidarité Laïque, la CASDEN et la Jeunesse au Plein Air (La JPA), avec le soutien de l'Unicef-France, à aider les associations laïques qui s'illustrent dans les domaines des loisirs, de la culture, de l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement, des droits de l'enfant et de la lutte contre les exclusions pour un public d'enfants et de jeunes.

Les objectifs de ce prix sont notamment d'aider au développement de la vie associative particulièrement des jeunes, filles et garçons, de renforcer ou de créer le lien entre les mouvements d'éducation populaire et d'éducation de jeunes.

(Le règlement ci-joint définit les conditions et le cadre d'inscription pour la participation)

#### **À remplir en lettres d'imprimerie**

Nom de l'association : \_\_\_\_\_

Adresse du siège de l'association : \_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ )      Télécopie : ( \_\_\_\_\_ )

Messagerie : ( \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ )

Nom du ou des responsables de l'association, horaires de disponibilité (*président et/ou directeur général et/ou trésorier*) :

Nom et adresse de la personne "**référence**" à joindre (*impératif*) : \_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ )      Télécopie : ( \_\_\_\_\_ )

Messagerie : ( \_\_\_\_\_ )

#### **► Date de création de l'association (moins de 5 ans à la date de remise des prix)**

( \_\_\_\_\_ )

(Joindre impérativement : une photocopie des statuts déposés en préfecture et son récépissé ou la photocopie de la parution au BO, la composition nominative du conseil d'administration)

► **Objectifs généraux de l'association :**

---

---

---

---

---

► **Réalisations de l'association :**

*(Description rapide, joindre tous documents utiles)*

---

---

---

---

---

---

► **Votre association bénéficie de subventions de la part de :**

- La commune                      Montant : \_\_\_\_\_
- Du département                Montant : \_\_\_\_\_
- La région                         Montant : \_\_\_\_\_
- Autres (*à préciser*)            Montant : \_\_\_\_\_

De \_\_\_\_\_

**Joindre le budget prévisionnel de l'association pour l'année en cours avec le dernier compte de résultat.**

► **Votre candidature est proposée par :**

- La structure départementale de la Jeunesse et de la Cohésion sociale
- La structure régionale et départementale de la Jeunesse et de la Cohésion sociale
- Une organisation membre de La Jeunesse au Plein Air (*préciser laquelle*)

► **Joindre impérativement la lettre de parrainage (fiche jointe au dossier).**

► **Quelle aide, en cas d'obtention du prix, La JPA et/ou le service déconcentré de la Jeunesse et de la Cohésion sociale de votre lieu de siège social, pourrait-elle vous apporter dans le suivi de votre projet ?**

---

---

---

---

► **Projet de l'association motivant l'inscription au Prix de la Solidarité :**

**Projets ou objectifs pédagogiques et éducatifs (joindre tous documents utiles) :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Droits de l'enfant concernés (faire précisément référence à un ou plusieurs articles de la CIDE) :**

---

---

---

---

---

---

**Public visé (enfants et adolescents exclusivement, préciser la répartition filles et garçons)**

---

---

---

---

---

---

**Modalités de réalisation :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## 15<sup>ème</sup> PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

### ATTESTATION DE PARRAINAGE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

représentant \_\_\_\_\_

déclare que l'association \_\_\_\_\_

représentée par \_\_\_\_\_

poursuit des objectifs conformes à ceux du « Prix de la solidarité associative et est une association à caractère laïque<sup>(\*)</sup>.

Le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Signature et Cachet de l'organisme :  
(Nom – Prénom – Fonction)

(\*) L'attestation de parrainage est effectuée par une association membre de La JPA, par une association membre de Solidarité Laïque ou par un service déconcentré du ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives (en département ou région, structure de la Jeunesse et de la Cohésion sociale). Elle permet aux représentants de l'association d'entrer en contact avec un réseau susceptible de lui apporter un soutien moral et logistique. Elle constitue une garantie de laïcité et de solidarité.

► **Budget prévisionnel du projet :**

**Document obligatoire (modèle) :**

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	
❶ Personnel (salaires et charges)	❶ Ressources propres de l'association (contribution des participants)	
❷ Frais de déplacements	❷ Contributions privées (dons, mécénat) Sollicitées	Obtenues
❸ Matériel	❸ Subventions sollicitées auprès des organismes sociaux (CNAF, FAS...) Sollicitées	Obtenues
❹ Autres frais spécifiques au projet	❹ Subventions sollicitées auprès des collectivités publiques (origines précises et montants) Sollicitées	Obtenues
❺ Frais généraux ou de fonctionnement	❺ Jeunesse & Sports Sollicitées	Obtenues
	❻ Prix de la solidarité associative Sollicitées	Obtenues
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5)</b>	<b>TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5)</b> Sollicité	
		Obtenu

Commentaires supplémentaires (si nécessaire) : \_\_\_\_\_

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## 15<sup>ème</sup> PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

### DÉCLARATION DE NON AFFILIATION

Je certifie sur l'honneur, que l'association que je représente, remplit et respecte les conditions requises pour participer au Prix de la solidarité associative et qu'elle n'est notamment pas affilié(e) ni à une fédération ni à un réseau national ou régional.

Fait à : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature :  
Du Président, du Secrétaire Général  
Ou  
Du Directeur Général de l'association